ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

filière administrative

Question écrite n° 5254

Texte de la question

M. Marius Masse attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les épreuves du concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif, qui paraissent inadaptées aux fonctions exercées par les titulaires de ce grade (travail de bureau au sein d'une administration territoriale) particulièrement en ce qui concerne l'épreuve de mathématiques. Il lui demande s'il ne serait pas possible, comme cela se pratique déjà dans d'autres administrations comme, par exemple, les douanes, de soumettre les candidats à des épreuves d'admissibilité par des questions à choix multiples. A ce titre, il convient de noter que le Centre national de la fonction publique utilise les épreuves de questions à choix multiples en préalable à certaines formations, afin de déterminer le niveau des agents désireux de suivre une formation de rédacteur ou d'attaché territorial.

Texte de la réponse

Le décret n° 88-244 du 14 mars 1988 a fixé les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux. Les épreuves sont communes aux concours externe et interne ; elles ont pour objectif de vérifier un niveau de formation minimum et un certain nombre de compétences requises pour exercer les missions de ce cadre d'emplois. Toutefois, il peut toujours être envisagé de modifier le contenu d'épreuves si celles-ci se révèlent inadaptées. Dans le cadre de la réflexion menée sur les conditions générales de recrutement dans la formation publique territoriale, des modifications pourraient être prévues de façon à améliorer les épreuves des concours.

Données clés

Auteur : M. Marius Masse
Circonscription : Bouches-du-Rhône (8e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5254
Rubrique : Fonction publique territoriale
Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation
Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3665
Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 455